

Département
de
l'Hérault

Arrondissement
de
Béziers

Commune
de
Bassan

Loi du 05 Avril 1884 - (Article 5)

Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de Bassan
N° 2022-080

Séance du Jeudi 17 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

Nombres de membres

Afférents au Conseil : 19

En exercice : 17

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de Convocation : 14/11/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Présents : A.BIOLA/ G.CAUSSIDERY/ V.CANALS/ S.RATIE/ B.JULIEN/ C.CASSAN/ F.MARTIN-ABBAL/ C.VINDRINET/ M.SANCHEZ/ C.PUECH/ I.CATTIN/ N.CERVERA/C.GOHIER/ A.VERNIERES

Absents (excusés) : MA.SCHERRER (procuration donnée à B.JULIEN)

Absents : V.ARGENTIERI

Secrétaire : V.CANALS

Objet : ZAC TRAÏSOR DU FOU – SECTEUR LES MARTINES - TRANCHE 2 : RETROCESSION DES EMPRISES PUBLIQUES

- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 04/12/2008 approuvant le traité de concession de la ZAC Traïsor du Fou
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 09/09/2011 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 09/09/2011 approuvant l'avenant N° 1 au traité de concession de la ZAC « Traïsor du Fou »
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal du 18/07/2016 approuvant la modification du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC « Traïsor du Fou »
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 18/07/2016 approuvant l'avenant N°2 au traité de concession de la ZAC « Traïsor du Fou »
- **Vu** l'article 22 du Traité de concession, il convient à présent d'assurer d'une part la remise des ouvrages réalisés par l'aménageur et d'autre part le transfert de propriété des emprises foncières concernées
- **Vu** le procès-verbal en date du 16 juillet 2019 des opérations préalables à la livraison des ouvrages espaces publics de la ZAC TRAÏSOR DU FOU – Tranche 2 de la zone Nord conformes avec réserves pour la voirie et les espaces verts
- **Vu** le reportage photos réalisés le 22 mars 2022, retraçant les différents désordres au niveau des espaces verts, de la chaussée et des bassins de rétention,
- **Vu** la contre visite réalisée le 6 octobre 2022 et l'attestation de l'Aménageur concernant les travaux pour la voirie et les espaces verts

.../...

Suite délibération :
ZAC TRAÏSOR DU FOU : RETROCESSION DES EMPRISES PUBLIQUES
N°2022-080

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le transfert du foncier relatif aux emprises publiques appartenant à l'Aménageur.

Il propose l'acquisition à l'euro symbolique des emprises publiques cadastrées :

Section AR N° 58-70-80

Section AK N°364-365-389-319

Il précise que les emprises foncières susvisées seront intégrées dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire
- CHARGE Monsieur le Maire d'exécuter la présente décision et de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Alain BIOLA
Maire de BASSAN

